



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GODMANCHESTER

AVIS PUBLIC Adoption du projet de règlement 533

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors d'une séance tenue le 13 avril 2026 à 19h00, le conseil municipal de Godmanchester a adopté le projet de règlement 533 relatif à la démolition d'immeubles, le règlement sera adopté à une séance subséquente ;

Ledit projet de règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville de la Municipalité, au 2282 chemin Ridge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

DONNE À GODMANCHESTER, ce 23^e jour d'avril deux mille vingt-six.

Original Signé

Jean-Virgile Tassé-Themens,
Directeur général par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil soit au bureau municipal, 2282, chemin Ridge, Godmanchester, et sur le site internet de la municipalité, Godmanchester, le 23^e jour d'avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23^e jour d'avril deux mille vingt-six.

Original Signé

Jean-Virgile Tassé-Themens,
Directeur général par intérim